

## Bureau de la Présidence

### PAR COURRIEL

Le 2 avril 2020

Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
[ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca)

### **Objet : Frais demandés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap**

Madame la ministre,

La crise du Coronavirus (COVID-19) provoque de grands remous dans notre organisation sociale, politique et économique. Les personnes les plus vulnérables de notre société dont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes à revenus faibles et à statut précaire, en sont des victimes directes.

Récemment, le gouvernement a demandé aux résidences privées pour personnes âgées de cesser, pour la période de la COVID-19, de facturer des frais de cabarets pour les personnes souhaitant manger dans leur chambre. Vous avez ainsi répondu rapidement à une situation qui forçait des personnes de 70 ans et plus, qui obtempéraient aux directives gouvernementales, à prendre leurs repas dans les cafétérias malgré leurs craintes.

Nous vous remercions de cette action rapide. Afin de ne pas pénaliser ces personnes qui répondaient aux consignes décrétées par la Santé publique nous vous demandons d'examiner la possibilité d'exiger de ces résidences, de rembourser à ces personnes les frais de cabarets qui leur ont été ainsi facturés.

Madame la ministre Marguerite Blais  
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants  
Le 2 avril 2020

/2

Nous avons également été informés que des grandes chaînes d'alimentation et d'autres commerces imposaient, depuis le début de la crise de la COVID-19, des frais de livraison à des personnes âgées ou en situation de handicap.

Nous sommes d'avis que les personnes à faibles revenus en situation de handicap ou âgées n'ont pas à assumer les frais de livraison des aliments qu'elles se procurent en ligne, alors qu'elles se conforment aux directives de la Santé publique en demeurant à leur domicile, qu'elles ne sont plus à même de se déplacer puisque les transports adaptés sont plus rares ou encore qu'elles ne disposent pas de moyen de transport pour se rendre dans une épicerie.

Alors qu'il est demandé à la population de demeurer à la maison et de se déplacer le moins possible afin d'endiguer la présente pandémie, nous vous demandons de considérer l'opportunité d'exiger la suspension des frais de livraison de nourriture, comme vous l'avez fait pour les frais de cabarets dans les résidences.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions de recevoir, Madame la ministre, nos salutations distinguées.



Philippe-André Tessier  
Président

PAT/JM/cstg

c.c. : Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux  
[ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)  
Monsieur Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux  
[ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca)

N. Ref. : MIN-4.2.4